

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 – 20H00

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 19 septembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 13 Votants : 13 + 2 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, M. Nicolas SAGNES, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Mme Claudette FEROUSSIER (procuration à Mme Nathalie POINTET), Mme Julie SAMAIN (procuration à Mme Paulette LAUVERGNAS).

En début de séance, l'assemblée a respecté une minute de silence en mémoire d'Hervé GOURDEL, otage français exécuté l'avant-veille en Algérie.

Monsieur Pierre-Emmanuel LECLERE est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. CONVENTION DE PASSAGE ENTRE SYNERAIL ET LA COMMUNE DE BAIX

La Commune de Baix est propriétaire des terrains cadastrés AM 186, 561, 426 et 427 (correspondant au cheminement piétonnier – place de l'Europe).

Afin de permettre l'exploitation des installations de SYNERAIL sur la parcelle AM 262 (emprise de la voie ferrée), Monsieur le Maire propose de signer une convention de passage entre SYNERAIL et la Commune de BAIX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Approuve** la convention jointe en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - FJEP

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 16 mai dernier, le Conseil Municipal avait retenu le principe d'étudier l'octroi de subventions ponctuelles aux associations locales pour des projets innovants, et ce afin de contribuer à l'animation du village.

Le Foyer des Jeunes a sollicité une subvention pour la délocalisation du bal du 12 juillet de la cour de l'école à la place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 150 € au Foyer des Jeunes pour l'organisation du bal du 12 juillet place de l'Eglise ;
- **D'inscrire** la dépense au budget communal 2014.

3. CESSION DE LA PARCELLE ZH 413, SISE ZA LA MOTTE

En vue de la réalisation d'un bâtiment industriel qui permettra l'installation de deux activités, Monsieur et Madame DELAY Didier souhaitent acquérir le lot C (parcelle ZH 409) d'une superficie de 2 573 m², situé ZA La Motte. Ce projet devra respecter le règlement d'urbanisme de la commune sur ce secteur et, notamment, l'article 20 du règlement annexé à l'arrêté municipal du 21 avril 1995 précisant les mesures de protection de l'environnement applicables à la ZA de la Motte.

Par délibération du 15 septembre 2014, la Communauté de communes a autorisé la cession de cette parcelle cadastrée ZH 409 d'une superficie de 2 573 m² à un coût de 15 euros HT/m² (soit un total de 38 595 €) à Monsieur et Madame DELAY Didier.

Afin d'agrandir le lot C et de réduire la largeur de la voirie communale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Monsieur et Madame DELAY Didier la parcelle cadastrée ZH 413, d'une superficie de 390 m² au même coût (soit un total de 5 850 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Décide** de céder à Monsieur et Madame DELAY Didier la parcelle ZH 413, d'une superficie de 390 m², au coût de 15 euros HT/m² (soit un total de 5 850 €).
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette cession.

4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BARRÈS-COIRON

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2013 de la Communauté de communes Barrès-Coiron, validé par le Conseil communautaire en date du 15/09/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Prend** acte du rapport d'activité 2013 de la Communauté de communes Barrès-Coiron.

5. INFORMATIONS.

- Rentrée scolaire et Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Un point a été fait sur la rentrée scolaire et la mise en place des TAP.

- Aménagement de la rue Royale Basse :

La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études GéoSiapp (Guilherand-Granges).

- Présentation de photos réalisées par Monsieur Tristan ZIBERMAN pour la Communauté de communes Barrès-Coiron.

- Présentation des dépliants de promotion de sentiers de randonnées réalisés par la Communauté de communes Barrès-Coiron et disponibles sur leur site internet et à l'Office de Tourisme.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 14 novembre 2014 à 20h00.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.